



## Maison abandonnee proprietaire decede

Par **perline95**, le **03/07/2011** à **15:59**

Bonjour,

je vous contacte car moi et mon mari avons trouve une maison abandonnee nous avons ete renseigner au cadastre qui nous ont donnee les coordonnees de la proprietaire

j'ai donc envoye une lettre recommandee a cette dame pour lui demander de louer sa maison, la lettre m'a ete retournée par le facteur.

j'ai donc ete faire une enquete chez le voisinage de la maison ou je suis tombe sur un tres bon ami de la proprietaire de la maison

il m'a dit que la dame etait decedee depuis plus de 20 ans et que elle avait fait don de la maison a l'association du petit frere des pauvres mais qu'un heritier a fait son apparition je suis donc retourné au cadastre pour leur expliquer la situation et il m'a dit que a leur connaissance aucun donataire ni aucun heritier se sera manifeste et que sa maison appartient toujours a la dame meme si elle est decedee

j'ai donc pris rendez-vous avec le maire de la commune qui ne m'a pas donne suite

je suis donc dans l'impasse comment puis-je faire pour pouvoir la louer ?

puis-je rentrer dans la maison y installer le courant et l'eau ?

quelle risque je peux encourir si je m'installe dedans

merci d'avance pour vos reponses

Par **corimaa**, le **03/07/2011** à **16:25**

Peut etre que personne ne s'est jamais occupe de la succession. En plus, si cette dame n'avait pas d'heritier reserve (enfant, petit enfant) elle pouvait tres bien faire don de cette

maison à cette association sans qu'un heritier ne puisse s'y opposer

Si vous vous appropriez cette maison qui n'est pas à vous, vous serez considéré comme des squatters et les heritiers pourront vous en faire partir

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **16:32**

[citation]puis-je rentrer dans la maison y installer le courant et l'eau ? [/citation] puis-je entrer chez vous et m'y installer ? La réponse ne vous semble-t-elle pas évidente ?

Je ne vois en quoi le cadastre pourrait être au courant des conflits dans une succession, la seule chose qu'ils peuvent apporter c'est l'information que la succession n'est pas faite.

Par **perline95**, le **04/07/2011** à **18:15**

donc je suis un peu bloquer a qui dois-je m'adresser alors ?  
l'association ?

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **18:19**

oui, pourquoi pas

Par **perline95**, le **04/07/2011** à **21:04**

ok merci pour vos reponse je vous tien au courant des que j'ai des nouvelles

Par **sammmy**, le **18/07/2011** à **00:31**

je suis stagiaire au cadastre donne moi l'adresse de la maison comme ça je savoir le numero de propriété

Par **perline95**, le **18/07/2011** à **01:36**

c'est le 29 rue de verdun a bessancourt dans le 95